

Journées nationales d'études et de formation

8-9 OCTOBRE 2016 À LA POMMERAYE

Les jardins de l'Anjou
9 chemin du Vaujou
49620 La Pommeraye



L'UFNAFAAM, union fédérative nationale, association loi 1901, regroupe assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux, représentant les différents modes d'accueil de l'enfant (employés par des particuliers, crèches familiales, aide sociale, placement spécialisé). Ses adhérents font d'elle, le mouvement national le plus représentatif et le plus important de la profession.



FATIGUE · BURN-OUT · CONFLIT · AUTORITARISME · INCOMPRÉHENSION · MALADIE · RAS LE BOL · LOYAUTÉ
EXIGENCES · PERTE DE CONFIANCE · USURE · ISOLEMENT · RUPTURE · ÉCOUTE · DÉBOURDEMENT · FAMILLE...

Prendre soin de soi pour prendre soin des autres

Journée organisée par l'UFNAFAAM.

Nombre de places limité.
pré-inscription requise.

Samedi 8 octobre

- 9h00 Accueil café, émargement.
- 9h30 **Ouverture de la journée** par la présidente de l'UFNAFAAM.
- 10h00 « **L'épuisement professionnel, comment le reconnaître et quelles pistes.** » avec Marie-Christine Laval, psychologue du travail IPRP, psychanalyste et formatrice.
- 11h30 Échanges avec la salle.
- 12h00 Repas.
- 14h00 « **Réussir son évolution personnelle et professionnelle** » avec Vincent Gaillard, coach (activalue-coaching.fr), membre du réseau Cap Cohérence.
- 15h30 Échanges avec la salle.
- 20h00 Repas.

Dimanche 9 octobre

- 8h30 Émargement.
- Ateliers** de 9h00 à 11h30
 1. **Tapis d'exercice et d'éveil**, Ingrid Zielinski, ludothécaire, et Isabelle Fabre, assistante maternelle.
 2. **Posture et portage, les bons gestes**, Gilles Vaysse, ergothérapeute et formateur ANCPPE (Association Nationale Coordination Petite Enfance).
 3. **Comment se ressourcer**, Sylvie Brunaud, sophrologue et coordinatrice petite enfance.
 4. **Cohésion d'équipe**, Vincent Gaillard.
- 11h30 **Fin de la journée et bilan** par la présidente de l'UFNAFAAM.

Renseignements et réservations sur

ufnafaam.org

tél. 08.91.70.10.15 | fax 05.62.03.84.52 | contact@ufnafaam.org



Moyens d'accès

Adresse

LES JARDINS DE L'ANJOU

9 chemin du Vaujou

49620 La Pommeraye

GPS : 47°21'42.42"N 0°51'20.85"O



ARRIVÉES

Accueil des arrivées à La Pommeraye le vendredi à partir de 16h00 et le samedi à partir de 8h00.

Arrivée en gare d'Angers Saint-Laud, renseignez bien la fiche d'inscription pour l'organisation des navettes.

RENSEIGNEMENTS

Mme Florence COURTOIS, 06.21.18.47.22

M. Isabelle BAUDRY, 06.80.42.89.80

Inscriptions et réservations

Les inscriptions sont limitées à 300 personnes.

- Remplir avec soin la fiche d'inscription ci-jointe recto/verso (une par personne).
- Libeller les deux chèques au nom de **UFNAFAAM** (un chèque inscription + un chèque hébergement/restauration).
- Renvoyer avant le 15 août 2016 le dossier complet à :

Mme Florence COURTOIS, 5 rue de la Butte à Matto, 49400 Distré,
courtois.flor@gmail.com, tél. 02.41.50.39.46 ou 06.21.18.47.22.

Règlement intérieur des journées nationales d'études.

(Conforme au décret du 23 octobre 1991)

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 1. **CONTENU**

Le contenu de la formation est défini dans le programme ci-avant. Toutefois, l'UFNAFAAM se réserve le droit de toute modification.

Article 2. **INSCRIPTIONS**

Pour les non-adhérents. L'inscription est individuelle.
Pour les adhérents. Chaque association peut regrouper les inscriptions individuelles et envoyer le listing des participants à l'association organisatrice. Le règlement des frais de formation, d'hébergement et de restauration est obligatoire pour toute inscription. L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du règlement correspondant à l'ordre de l'UFNAFAAM (un chèque pour les frais de formation + un chèque pour l'hébergement et la restauration).

Prise en charge par l'employeur. Même principe d'inscription. Le participant y joint les chèques qui lui seront restitués lors du règlement effectif de la prise en charge par son employeur. L'UFNAFAAM encaissera les chèques si la prise en charge est refusée ou n'est pas honorée 45 jours après la date de la formation.

Réservations. Si une association souhaite réserver une ou plusieurs places avant de pouvoir donner le listing définitif, le règlement correspondant doit être joint. Si le nombre demandé initialement n'est pas respecté, l'UFNAFAAM conservera l'intégralité des frais de formation et appliquera les modalités d'annulation ci-dessous.

Article 3. **ANNULATIONS**

Quelle que soit la nature de l'annulation, les frais de formation restent acquis à l'UFNAFAAM. Pour les frais d'hébergement et de restauration, toute annulation reçue dans les 30 jours précédant la manifestation ne donnera lieu à aucun remboursement. Un remboursement pourra être envisagé dans certains cas (hospitalisation avec bulletin de situation, décès selon le degré de parenté). L'UFNAFAAM étudiera le sérieux de chaque demande et toujours avec justificatifs à l'appui.

Remplacement. L'association organisatrice établit une liste d'attente de cinquante personnes. Ces personnes sont informées par courrier de cette mise en attente et doivent faire savoir si elles désirent maintenir leur candidature. Sans réponse au bout de 7 jours la candidature est annulée.

Article 4. **PRESENCE**

La formation se déroule du samedi matin au dimanche midi. La présence des participants est obligatoire à toutes les conférences et à l'atelier choisi. Une feuille d'émargement sera signée à l'entrée de la salle pour chaque participant. Une attestation de présence, valant dix heures de formation, sera remise à chaque participant en fin de formation après vérification des listes d'émargement.

Article 5. **HEBERGEMENT ET RESTAURATION**

Dans la mesure du possible, les personnes d'une même association seront hébergées dans le même lieu. Le contraire serait indépendant de la volonté de l'association organisatrice. Pour les personnes désirant une chambre seule, un supplément sera à leur charge.

Article 6. **HYGIENE ET SECURITE**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Le plan de l'établissement et les consignes d'évacuation seront fournis sur le lieu de la formation.

Article 7. **DISCIPLINE GENERALE**

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- de quitter le stage sans motif,
- de pénétrer dans la salle de conférence sans avoir émargé,
- de pénétrer dans la salle de conférence sans porter son badge. Toutes détériorations constatées resteront à la charge du stagiaire. L'UFNAFAAM et les associations organisatrices ne pourront être tenues pour responsables des vols et sinistres.

De plus le participant doit :

- respecter les lieux où il se trouve et les laisser propres,
- respecter le personnel et les bénévoles,
- respecter le déroulement du programme sans l'anticiper, tant pour les conférences que pour les moments festifs,
- adopter une attitude respectueuse envers les institutions et élus locaux.

Notre association ne pourra être tenue pour responsable de toute intrusion au titre du prosélytisme ou du militantisme, quelle qu'elle soit. Ces manifestations n'ont pas lieu d'être à l'intérieur de nos enceintes ni au cœur de nos débats. Si certains de nos adhérents devaient s'y adonner, nous pourrions envisager une exclusion temporaire ou définitive.

Article 8. **SANCTIONS**

Tout agissement considéré comme répréhensible par l'UFNAFAAM ou bien les associations organisatrices pourra, en fonction de sa nature ou de sa gravité, faire l'objet de sanctions par ordre d'importance :

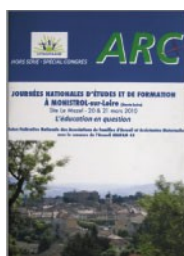
- un avertissement,
- exclusion immédiate de la formation,
- radiation définitive des manifestations UFNAFAAM.

Article 9. **PUBLICITE DU REGLEMENT**

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

ÉDITIONS

Les actes des journées nationales



L'éducation en question
2010 Monistrol-sur-Loire (43)



Le ressenti des professionnels au travail
2012 Reims (51)



Éducation, société, culture, comment se positionner ?
2014 Rennes (35)



Qualité de l'accueil, accueil de qualité
2011 Presqu'île de Giens (83)



Attachement séparation
2013 Paris (75)

Notre revue associative



Nos fascicules...

...Nos outils AM (agenda, contrats)

Découvrez l'ensemble de nos publications sur notre boutique en ligne

boutique.ufnafaam.org

Bulletin de réservation individuel et inscription



Implique lecture et acceptation du règlement, un bulletin par personne ou par couple

PARTICIPANT(E)

NOM Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____

E-mail _____

Association/Organisme _____

N° de département _____

Etes-vous adhérent ? Oui Non

N° Association UFNAFAAM : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Etes-vous (cocher la case correspondante)

Assistant Maternel (particulier employeur)

Assistant Familial

Assistant Maternel (crèche familiale)

Assistant Familial (placement spécialisé)

RAM (Relais Assistants Maternels)

Accueillant Familial

MAM (Maison d'Assistants Maternels)

Autre (préciser) _____

Travailleur Social

Avez-vous des difficultés à monter les escaliers ?

FRAIS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Actes des Journées Nationales compris :

40 €* frais de participation individuelle ADHÉRENT

85 €* frais de participation AVEC PRISE EN CHARGE du service ou de l'employeur ou pour les NON ADHÉRENTS

* Le montant de l'inscription reste acquis à l'UFNAFAAM pour tout désistement.

Avez-vous fait une demande de prise en charge ? oui non

IMPORTANT ! Pour les adhérents qui ont fait une demande de prise en charge, en attente de l'accord du service ou de l'employeur, nous vous demandons de faire un chèque d'inscription de 40 €. Ce chèque vous sera retourné avec votre facture lorsque la prise en charge sera effective.

CHOIX DE L'ATELIER DU DIMANCHE

Cocher une seule case par ligne

Votre choix préférentiel atelier 1 atelier 2 atelier 3 atelier 4

Votre deuxième choix atelier 1 atelier 2 atelier 3 atelier 4

En cas d'inscription tardive et s'il ne reste plus de place pour vos choix 1 et 2, l'orientation sera faite par les organisateurs en fonction des places disponibles.

BON DE SOUSCRIPTION ACTES DES JOURNEES

La Pommeraye, 8-9 octobre 2016 « Prendre soin de soi pour prendre soin des autres »

Les actes des journées nationales sont compris dans l'inscription. Si vous ne pouvez pas participer aux journées ou si vous désirez un exemplaire supplémentaire, remplir ce bulletin, le découper et le renvoyer accompagné d'un chèque de 22 € à : UFNAFAAM ARC - BP 52 - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS

NOM Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____

E-mail _____

Association/Organisme _____

N° de département _____

Voulez-vous une facture ? Oui Non

N° du chèque _____

Banque _____

Date _____

PARTIE RESERVEE A L'UFNAFAAM

NUMERO INSCRIPTION UFNAFAAM à compléter par l'association organisatrice

UF |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

VOTRE VOYAGE

ARRIVEE prévue le : Vendredi 8 octobre Samedi 9 octobre

en train en gare d'Angers n° _____ heure d'arrivée _____

en voiture _____ heure d'arrivée _____

Indiquez impérativement votre adresse mail afin qu'on vous communique les informations.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

FORFAITS HEBERGEMENT ET RESTAURATION jusqu'au dimanche midi inclus

ARRIVEE le	Participant(s)	Option ch. seul(e)	Accompagnant
Choix 1 : vendredi	<input type="checkbox"/> 156 €	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/>
Choix 2 : samedi matin	<input type="checkbox"/> 105 €	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/>
			Total _____ €

OPTIONS REPAS SANS HÉBERGEMENT

ARRIVEE le	Participant(s)	Accompagnant
Choix 1 : samedi midi	<input type="checkbox"/> 27 €	<input type="checkbox"/> 27 €
Choix 2 : samedi soir	<input type="checkbox"/> 33 €	<input type="checkbox"/> 33 €
Choix 3 : dimanche midi (panier repas)	<input type="checkbox"/> 14 €	<input type="checkbox"/> 14 €
		Total _____ €

Vous êtes : une femme un homme un couple

Vous désirez partager la chambre avec (nom, prénom et département) : _____

REGLEMENT (chèques à l'ordre de **UFNAFAAM**)

INSCRIPTION

Date _____ n° chèque _____ Banque _____ Montant _____ €

HÉBERGEMENT ET REPAS

Date _____ n° chèque _____ Banque _____ Montant _____ €

Voulez-vous une facture ? oui non

Nom et adresse de facturation _____

ACCOMPAGNANTS

Pour obtenir le programme réservé aux accompagnants, contactez Florence Courtois.

Pour les accompagnants participant à la sortie, déduire le repas du midi.

Une piscine couverte sera à la disposition des participants (en dehors des heures du congrès) et des accompagnants.

Bulletin à retourner complété et accompagné de vos règlements avant le 15 août 2016 à :

Mme Florence COURTOIS, 5 rue de la Butte à Matto, 49400 Distré,
courtois.flor@gmail.com, tél. 02.41.50.39.46 ou 06.21.18.47.22.